

l'enseignant

L'école libératrice



N° 118 - août 2016

de l'Ardèche

| Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas

Le 31 août 2016



P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Sommaire

1. Edito
2. Actu 1^{er} degré rentrée en Ardèche
- 3 & 4. Préparation de la campagne d'avancement 1^{er} degré
5. 2nd degré - Retraités
6. La Page Unsa / Unsa - Education
7. Calendrier scolaire - Adhésion
8. Adresse utiles

Mon choix
c'est l'Unsa !



Le SE-Unsa de l'Ardèche, sous ses nouvelles couleurs, auprès de vous en 2016-2017.

Le SE-Unsa de l'Ardèche et ses militants vous accompagneront encore en 2016 - 2017. Nous vous présentons dès début septembre notre nouveau logo et notre nouvelle ligne de communication. Nous continuerons avant tout à vous écouter, vous soutenir, vous aider, vous défendre et vous informer tout au long de cette année scolaire.

Où, quand et comment joindre les militants de la section SE-Unsa 07 durant l'année scolaire 2016 - 2017 ?

La manière la plus directe de nous joindre est sans doute de nous contacter par téléphone au 04.75.35.58.83 ou par mail au 07@se-unsas.org, **vous pouvez laisser un message, nous essaierons de vous rappeler au plus vite**. Nous serons plus facilement joignables entre 9h00 et 16h00 du lundi au vendredi. **En dehors des ces heures : en soirée, pendant les week-end et les vacances**, un transfert d'appel est activé vers le téléphone portable du secrétaire départemental (06.17.63.66.44).

Si vous souhaitez nous rencontrer, les bureaux de la section ardéchoise du SE-Unsa et de l'Unsa Education se situent au 13 rue François Valleton à Aubenas. Pour les collègues plus au nord dans le département, nous allons tenir également cette année des permanences hebdomadaires - le plus souvent les mardis ou vendredis - à la section Unsa de la Drôme (Maison des syndicats 17 avenue Georges Bizet - Valence). Si vous souhaitez vous déplacer et nous rencontrer à Aubenas ou Valence, nous vous invitons à prendre rendez-vous par téléphone avant de vous rendre dans nos locaux, afin de vous éviter un déplacement inutile. Nous sommes en effet également régulièrement en instance à Privas et aussi en visite dans les écoles ou établissements.



Bonne rentrée et à bientôt avec le SE Unsa !
François Lappe, Secrétaire Départemental du SE-Unsa de l'Ardèche

L'Enseignant de l'Ardèche Directeur de publication : François LAPPE - CPPAP n° 0419 S 08120 - ISSN 1630-5132

Prix de vente : 0.70 euro Imprimé par Onlineprinters, étiqueté par nos soins - Section départementale du SE-UNSA de l'Ardèche
13, rue F. Valleton BP 20214 - 07206 AUBENAS Cedex Tél : 04 75 35 58 83 - Mél. : 07@se-unsas.org Web : <http://sections.se-unsas.org/07>

Premier Degré

Les dates des instances de rentrée sont à l'heure de la rédaction de ce bulletin prévues par les différents services de la DSDEN pour le jeudi 1^{er} et le vendredi 2 septembre 2016.

se-uns.org

Ma carte scolaire

je m'en occupe !

Le CTSD de rentrée (ajustement de carte scolaire - ouvertures/fermetures de classes) aura lieu le jeudi 1^{er} septembre au soir. N'hésitez pas à nous contacter en amont de ce CTSD pour nous communiquer vos évolutions d'effectifs et éventuelles demandes d'ouvertures de classes.

se-uns.org

Mon mouvement

je m'en occupe !

Une CAPD qui traitera des ajustements de mouvement de rentrée se tiendra le vendredi 2 septembre au matin. A l'issue de cette CAPD, nous connaissons les derniers nommés pour l'année 2016-2017 et les éventuels enseignants du 1^{er} degré en surnombre dans le département pour le début d'année.

Le syndicat utile

AGIR & OBTENIR

Le SE-Unsa, en syndicat utile, se tient à la disposition des écoles et des équipes pour préparer les ajustements de rentrée de carte scolaire. De même, les 25 collègues sans poste à l'issue de la CAPD du 20 juin et les entrants dans le département de cet été, peuvent nous contacter pour être informés au mieux de leurs affectations ou de leur position de surnombre, à la fin de la première semaine de l'année scolaire 2016-2017.

Le SE-Unsa de l'Ardèche informera les écoles des ouvertures / fermetures le 1^{er} septembre à l'issue du CTSD, et informera individuellement de leur nomination éventuelle, les collègues concernés par la phase d'ajustement de mouvement, le 2 septembre dès la fin de matinée, dans l'après-midi et dans la soirée en tenant une permanence téléphonique et mail.

Pour nous joindre : 07@se-uns.org - 04.75.35.58.83



Les guides et mémos 1^{er} degré du SE-Unsa : Demandez - les !!!!

Le SE-Unsa publie des guides et fascicules thématiques pour les personnels du 1^{er} degré. Contactez-nous pour les commander, nous vous les ferons parvenir numériquement et/ou gratuitement par courrier.

07@se-uns.org ou 04.75.35.58.83



Ma promo

je m'en occupe !

A l'heure où vous lisez ces lignes, la Commission Paritaire de rentrée, prévue le 2 septembre se sera sans doute tenue. La prochaine CAP 1^{er} degré aura normalement lieu dans la deuxième quinzaine de novembre 2016 ou début décembre et traitera entre autres, de la campagne d'avancement des Instituteurs et PE ardéchois. Si vous êtes dans votre échelon depuis au moins 2 voire 3 ou 4 ans, vous serez peut-être concerné(e)s par les promotions de cette année 2016-2017. Prenez le temps de vérifier au moyen des informations ci-dessous, si cette campagne d'avancement vous concerne et préparez là avec l'aide du SE-Unsa 07 en nous retournant d'ici novembre la fiche de suivi (au verso), en page 4 de ce bulletin.

Promotions 1^{er} degré 2016-2017 : le mode d'emploi !

Pour être promouvable à l'échelon supérieur, il faut être resté une durée précise dans son échelon :

Instituteurs			P.E.				
Echelon	Choix (30 %)	Mi-Choix (50 %)	Ancienneté (20 %)	Echelon	Grand choix (30 %)	Choix (50 %)	Ancienneté (20 %)
1er au 2e			9 mois	1er au 2e			3 mois
2e au 3e			9 mois	2e au 3e			9 mois
3e au 4e			1 an	3e au 4e			1 an
4e au 5e	1 an 3 m.		1 an 6 mois	4e au 5e	2 ans		2 ans 6 mois
5e au 6e	1 an 3 m.		1 an 6 mois	5e au 6e	2 ans 6 m.	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	1 an 3 m.	1 an 6 m.	2 ans 6 mois	6e au 7e	2 ans 6 m.	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 m.	3 ans 6 m.	4 ans 6 mois	7e au 8e	2 ans 6 m.	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 m.	3 ans 6 m.	4 ans 6 mois	8e au 9e	2 ans 6 m.	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	2 ans 6 m.	4 ans	4 ans 6 mois	9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10 au 11e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	10 au 11e	3 ans	4 ans 6 m.	5 ans 6 mois

Il y a 3 rythmes d'avancement pour les promouvables :

Instituteurs
Choix, Mi-Choix, Ancienneté

Professeurs des écoles
Grand Choix, Choix, Ancienneté

INSTITUTEURS

pour l'année civile 2017

PROFESSEURS DES ECOLES

pour l'année scolaire 2016/2017

LE BAREME : A.G.S. + dernière note x 2 - points pour promotions antérieures

- **A.G.S.** = Ancienneté Générale de Service arrêtée au 31.12.2016
1 point par an + 1/365^e par jour sup.
- **NOTE :** La note prise en compte doit être antérieure au 1-septembre 2016. Coeff 2
En l'absence de note, prise en compte de la note moyenne de l'échelon quitté.
- **A déduire** si promotions antérieures (choix et mi choix dans le corps des Instituteurs)
0,25 pt pour un gain de 3 mois
0,5 pt pour un gain de 6 mois
1 pt pour un gain de 1 an
1,25 pt pour un gain de 1 an 3 mois
1,5 pt pour un gain de 1 an 6 mois
2 pts pour un gain de 2 ans

- **A.G.S.** = Ancienneté Générale de Service arrêtée au 31.08.2016
1 point par an + 1/365^e par jour sup.
- **NOTE :** La note prise en compte doit être antérieure au 1-septembre 2016. Coeff 2
En l'absence de note, prise en compte de la note moyenne de l'échelon quitté.
- **A déduire** si promotions antérieures (choix et grand choix dans le corps de PE)
0,5 pt pour un gain de 6 mois
1 pt pour un gain de 1 an
1,5 pt pour un gain de 1 an et 6 mois
2 pts pour un gain de 2 ans
2,5 pts pour un gain de 2 ans et 6 mois

A barème égal, on utilise pour départager

1. La note
2. L'ancienneté dans l'échelon
3. L'AGS
4. A défaut l'âge



PROMOS 2016/2017 FICHE DE SUVI SYNDICAL

(Ne concerne pas les stagiaires, ni le passage à la hors-classe -> nous contacter spécifiquement pour ces deux cas)

A retourner au SE-UNSA 07, 07@se-unsa.org

ou 13 rue F. Valleton - BP 20214 - 07206 AUBENAS Cedex

Nom et prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Fonction : Etablissement :

Adresse personnelle :

..... Mail :

Téléphone :

Ma situation (cochez la case)

- Je suis : Prof des Ecoles Instituteur(trice) depuis le :
- Je suis au ____e échelon depuis le :

Je serai promouvable au **e échelon**, au grand choix (choix) le
 , au choix (mi-choix) le
 , à l'ancienneté le

Mon Ancienneté Générale de Service est de : ansmois jours
 (au 31.12.16 pour les instituteurs et au 31.08.2016 pour les PE)

- J'étais en disponibilité ou en congé parental du au
- Ma dernière note d'inspection (obtenue avant le 1^{er} septembre 2016) : date
note.....

Mes Promotions antérieures

Cochez les cases correspondant à vos promotions antérieures

Instituteurs	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	PE
au Choix							au Grand-Choix
au Mi-Choix							au Choix

• Barème Instituteur(trice)

- A.G.S. au 31.12.2016 :
- Dernière note x 2 :
 (antérieure au 01.09.16)
- Déduction éventuelle

• Barème Professeur des Ecoles

- A.G.S. au 31.08.2016 :
- Dernière note x 2 :
 (antérieure au 01.09.16)
- Déduction éventuelle

TOTAL

TOTAL.....

• Renseignements complémentaires :

.....

Second Degré

Mon choix
c'est l'Unsa !



Un problème, une question concernant le 2nd degré dans le département ?
Les militants du SE-Unsa peuvent vous répondre !

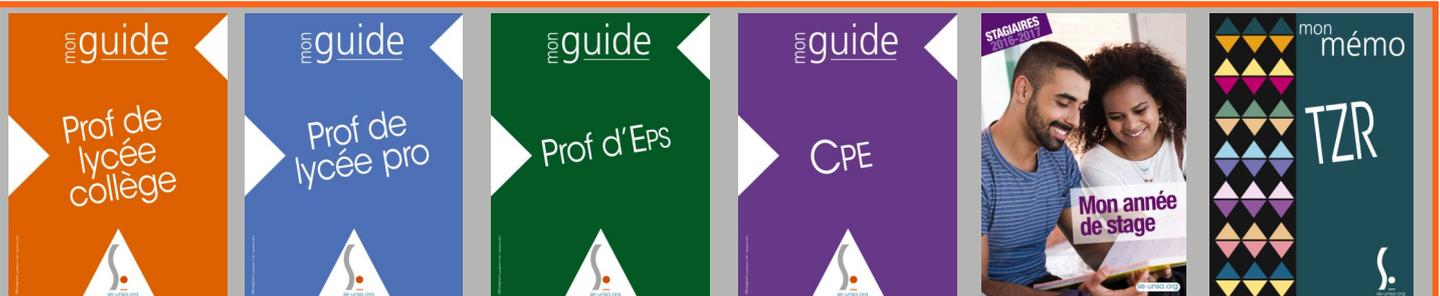
Vous pouvez nous joindre par téléphone et mail : 07@se-uns.org et 04.75.35.58.83

Vous pouvez toujours bien-sûr joindre aussi les militants de la Section Académique du SE-Unsa à Grenoble :

Section Académique du SE-Unsa - Grenoble

Bourse du travail — 32 avenue de l'Europe — 38030 GRENOBLE Cedex 2

Tel : 04.76.23.38.54 Mél : ac-grenoble@se-uns.org



Les guides et mémos du SE-Unsa : Demandez – les !!!

Le SE-Unsa est un des rares syndicats accueillant tous les corps du 2nd degré. Nous tenons à votre disposition nos guides catégoriels. Contactez-nous pour les commander, nous vous les ferons parvenir gratuitement par courrier.

07@se-uns.org ou 04.75.35.58.83



Le coin des retraités

Mon choix
c'est l'Unsa !



Le SE-Unsa a choisi l'autonomie

Lors de son Conseil National de janvier 2016, le SE-Unsa a décidé de ne plus faire partie de la Fédération Générale des Retraités Fonction Publique (FGR-FP). Cela nous permettra de mettre en avant nos positions syndicales réformistes sans passer par des négociations internes à la FGR-FP où tout et son contraire se côtoient. Cela renforcera la représentativité de l'Unsa dans le paysage syndical. L'Unsa possède, comme beaucoup de confédérations, un pôle « retraite et retraités » : l'Unsa Retraités



Cela implique que la gestion des dossiers des retraités sera opérée à l'interne par les militants retraités et actifs (futurs retraités en puissance) du syndicat. Les aspects généraux (préparation de la retraite, calculs de pensions... etc) seront traités par la section ardéchoise du syndicat en contact avec le secteur « Retraites et Retraités » du siège national du SE-Unsa à Paris.

Localement, les questions plus personnelles des retraités, adhérents ou non, seront traitées par moi-même. A l'Unsa, nos retraités, on continue à s'en occuper personnellement !

Régis Maurin, Secrétaire Retraites et Retraités du SE-Unsa de l'Ardèche.





La page Unsa Education

La fédération de tous les métiers de l'Éducation

PASS Éducation étendu, enfin ! Victoire de l'UNSA



L'annonce par la Ministre de l'extension du PASS à tous les personnels de l'Éducation Nationale travaillant en EPLE et écoles vient répondre en grande partie à une exigence que nous portons depuis 2012. **C'est une marque de reconnaissance que nous attendions et une avancée vers l'égalité des différents professionnels de l'Éducation. L'UNSA Éducation avait interpellé la Ministre et lancé une pétition en 2014 pour la généralisation du PASS Education. Celui-ci permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux.** Si nous regrettons que, pour l'heure, son extension ne soit pas totale, cette décision qui va concerner plus de 250 000 personnes est très positive. Nous saluons cette avancée permise par la mobilisation de l'UNSA Éducation et des 10 000 signataires de notre pétition « PASS Education, pas d'exclus ! ». Nous continuerons cependant à agir pour que l'ensemble des personnels en bénéficie.



La page interprofessionnelle Unsa

Loi travail - 49-3 : rebelote

mardi 5 juillet 2016 - A l'occasion du passage en seconde lecture du projet de loi El Khomri, le gouvernement a décidé d'engager à nouveau sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49-3 de la constitution. L'Unsa le déplore vivement car, ce processus interrompant le débat parlementaire, il ne permettra pas d'aller au-delà du travail réalisé en commission des affaires sociales. L'Unsa observera les suites de cette décision et notamment le résultat du vote sur une motion de censure qui pourrait en découler prochainement. Quoi qu'il en soit, l'Unsa étudiera d'abord avec attention le contenu du projet de loi qui sera alors réputé adopté. Fidèle à la logique syndicale qui est la sienne depuis des mois sur ce dossier, l'Unsa vérifiera que les rééquilibrages qu'elle a obtenus en faveur des salariés seront bien maintenus. Elle rappelle également les revendications qu'elle avait émises sur l'indispensable affirmation du rôle des branches, les propositions en matière de droit du licenciement économique, les accords de maintien et de développement de l'emploi et sur le référendum comme mode de validation des accords d'entreprise.



Attentat de Nice : l'UNSA solidaire

15 juillet 2016 - L'attentat de Nice du 14 juillet vient à nouveau de plonger la France dans l'horreur. L'Unsa s'incline devant la mémoire des dizaines de victimes innocentes et partage la douleur des familles si terriblement frappées. Elle exprime sa solidarité avec les Niçois et tous les acteurs du service public mobilisés pour faire face. Après la stupeur, l'heure est au recueillement et au deuil. Les enquêtes diront les motivations et les circonstances d'un tel acte semblant commis par un individu et qui dépasse l'entendement. Pour l'Unsa, face au terrorisme ou à tout acte paraissant s'y rattacher, la défense des valeurs démocratiques exige dignité, courage et rassemblement de toutes les forces de la nation.

Changement d'adresse : Informez-nous !

Vous avez déménagé ou changé de mail, de téléphone pendant l'été :

Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées afin que nous puissions continuer à vous informer efficacement.

04.75.35.58.83 ou 07@se-unsa.org

Pourquoi se syndiquer au SE-Unsa ?

Se syndiquer est un droit, acquis de haute lutte. Un syndicat n'est ni une assurance, ni un super-marché.

C'est une organisation qui défend les droits individuels et collectifs des adhérents, mais c'est aussi un moyen d'information, de formation, d'échange, de construction, de défense d'un "projet" social.

On peut se replier sans regarder ce qui se passe autour de soi, en espérant que l'orage sera pour les autres. On peut aussi se battre, s'organiser.

Il est plus que temps de renforcer les organisations syndicales qui défendent les droits sociaux des salariés. Adhérez au SE-UNSA !

Calendrier de l'année scolaire 2016 - 2017

Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2016
Rentrée des élèves	jeudi 1er septembre 2016
Vacances de la Toussaint	Du mercredi 19 oct. 2016 au jeudi 3 novembre 2016
Vacances de Noël	Du samedi 17 déc. 2016 au mardi 3 janvier 2017
Vacances d'hiver	Du samedi 18 février 2017 au lundi 6 mars 2017
Vacances de printemps	Du samedi 15 avril 2017 au mardi 2 mai 2017
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2017 au soir

Bonne année scolaire
avec le SE-Unsa !!!

Mon choix
c'est l'Unsa !



COTISATIONS 2016-2017

TITULAIRES

		ÉCHELONS											
		3	4	5	6	7	8	9	10	11			
Classe normale	Prof. Ecoles, Certifié, COP, CPE, PLP, P.EPS	155	160	164	167	177	190	203	219	236			
	Agrégé	175	189	201	213	228	245	263	281	294			
	B-Admissible	156	158	168	179	189	203	219	236	247			
	Instituteur				137	140	143	151	158	168	185		
	PEGC, CE-EPS, AE				141	149	156	164	173	183	194		

		ÉCHELONS						
		1	2	3	4	5	6	7
Hors classe	Prof. Ecoles, Certifié, CPE, PLP, P.EPS, D.CIO	177	201	215	230	249	266	281
	Agrégé	236	250	263	281	294	328	
	PEGC, CE-EPS	164	172	183	193	219	236	

		ÉCHELONS				
		1	2	3	4	5
Cl. ex.	PEGC, CE-EPS	219	238	249	266	281

NON TITULAIRES

C.U.I.	AED AESH	CONTRACTUEL			Suppléant
		indice <400	401 à 500	indice >500	
50	73	105	137	171	83

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant E.A.P.	Stagiaire
41	88

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Temps Partiel CPA	Disponibilité Congé Parental
	41

RETRAITÉS

Pension < 1 400 €	Pension entre 1400 et 1850 €	Pension > 1850 €
104	128	138

Crédit d'impôt
66 % du montant de
votre cotisation

se-unsa.org

Adhérer au SE-Unsa, c'est aussi payer une cotisation qui est la même partout en France.

Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.

Le montant des adhésions dans les grilles ci-contre, s'appliquent dans chaque département pour le 1er degré et dans chaque académie française pour le second degré. C'est aussi pour nous, une manière de mettre tous les collègues sur un pied d'égalité.

Chez nous le montant des cotisations dépend de l'échelon et du corps (en rapport donc avec le traitement). Par exemple, pas de cotisations spéciales pour les directeurs d'écoles au prétexte d'indemnités de directeurs.

Comparez ! Ce n'est pas le cas chez toutes les organisations syndicales !

vous soutenir, vous défendre
vous protéger.



OFFRE MÉTIERS ÉDUCTION

Exercez sereinement votre métier



ASSURANCE SCOLAIRE MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège mais ne les protège pas des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque enfant puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

MAE de l'Ardèche • 02 32 83 60 07 • mae07@mae.fr
Résidence des Hauts de la Rivière - Square Vincent D'Indy - 2 avenue de Coux - 07000 PRIVAS

Adresses utiles

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) (ex IA)

Place André Malraux
BP 627
07006 PRIVAS Cedex
Tel : 04.75.66.93.00 Fax : 04.75.66.93.01
www.ac-grenoble.fr/ia07/

Rectorat de l'Académie de Grenoble

7, place Bir-Hakeim - BP 1065
38021 GRENOBLE Cedex 1
Tel : 04.76.74.70.00 Fax : 04 56 52 46 99
www.ac-grenoble.fr/

Autonome de Solidarité Ardèche

Square Vincent d'Indy
2 Avenue de Coux
07000 PRIVAS
Tel : 04.75.30.07.06 Fax : 04.75.64.80.11
En cas d'urgence: 06.13.95.14.69
mail : asl07@fas-usu.fr
<http://www.autonome-solidarite.fr/pages-asl/07>

MAE Ardèche

Résidence des Hauts de la Rivière
Square Vincent D'Indy
2 avenue de Coux
07000 PRIVAS
Tél : 02.32.83.60.07 Fax : 04.75.64.80.11 mail :
mae07@mae.fr
www.mae.fr/contact/07/mae-de-l-ardeche

MAIF (délégation du Teil)

4 allée Paul Avon - BP 33
07405 LE TEIL Cedex
Tel : 04.75.92.21.00 Fax : 05.49.26.59.94

MAIF (délégation de Valence)

34 Bd du Général de Gaulle - BP 123
26000 VALENCE Cedex
Tel : 04.75.82.57.50 Fax : 05.49.26.59.94

OCCE 07

Bésignoles - Route des Mines
07000 PRIVAS
Tel : 04.75.64.05.83 mail : ad07@occe.coop
<http://www.occe.coop/~ad07/>

Conseil Général de l'Ardèche

Hôtel du Département
Quartier La Chaumette
BP 737
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04.75.66.77.07
www.ardèche.fr

Mon choix c'est l'Unsa !

